

Délibération n° 24_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 mars à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck PROVENCE, Maire.

Etaient présents : Franck PROVENCE, Alexandra CASTELLON, Alain ALBAREIL, Mireille JUGIAN-HEGELE, Eric BIELECKI, Nadia HOURLIER, Nicolas BASSOT, Vincent JOUCLA, Audrey CARON, Laurella VETTORETTI

Etaient représentés : BARBIER Aurore

Secrétaire de Séance : Vincent JOUCLA

Objet : désignation des délégués communaux au sein de Territoire Energie 46

M le Maire expose aux conseillers que les collectivités membres de Territoire Energie 46 (TE 46) doivent désigner leurs délégués municipaux au sein du syndicat.

Le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL-TE46, votés le 26 mars 2018, à savoir :

- un délégué par commune de moins de 1.000 habitants

Il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de Territoire Energie 46.

Après examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- Délégué titulaire : Alain ALBAREIL
- Délégué suppléant : Nicolas BASSOT

Le Maire,
Franck PROVENCE

Le secrétaire de séance,
Vincent JOUCLA



Votants :	11
- Pour	11
- Abstention	0
- Contre	0

Fait à Castelfranc,
Le 27/03/2026

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de
Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.
Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien :

<https://www.telerecours.fr>

Notifié le 31/03/2026